



**MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

Bureaux ouverts au public  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone : 01.45.94.74.74  
Télécopie : 01.45.94.78.40

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2010, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire,  
Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, M. DUPRÉ, Mme GONZALEZ,  
M. JARJANETTE, Mme BRÉART, Maires-Adjoints.

M. TROUDART, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI,  
Mme PARREIRA, M. CORTEZ, Mme BORDUY, M. BOUSLAMA, M. AURIOL, M. TERDJMAN (arrivé au point n°6), M. MINÉO, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES**

Mme SCHNEIDER, pouvoir à M. GROUZELLE  
M. BRUGEROLLE pouvoir à M. SALVADOR  
M. STHOREZ, pouvoir à M. HAEMMERLE  
Mme MACHADO, pouvoir à Mme BREART  
Mme LERFEL, pouvoir à Mme GONZALEZ  
Mme DANIEL, pouvoir à Mme BINAGHI

**ETAIENT EXCUSES**

Mme PERRU  
M. TERDJMAN (jusqu'au point n°6)

◆◆◆

**Secrétaire de Séance :**

Madame PARREIRA Peggy a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

◆◆◆

**Approbation du procès-verbal de la séance du 2 Septembre 2010**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Septembre 2010 est approuvé à l'UNANIMITE.

## 1 - TAXE D'HABITATION

### ▪ Abattements pour l'année 2011

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

RECONDUIT pour l'année 2011 les abattements obligatoires pour charges de famille :

- ✓ 10% pour chacune des 2 premières personnes à charge
- ✓ 15% pour chacune des personnes à charge suivantes

RECONDUIT pour 2011 les abattements facultatifs à la base :

Abattement spécial à la base de 15% en faveur des contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417-I du Code Général des Impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130% de la moyenne communale.

## 2 - BUDGET PRIMITIF 2010

### ▪ Décision modificative

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Afin de prendre en considération des éléments nouveaux survenus en cours d'exercice budgétaire et afin de respecter l'équilibre réel du Budget Primitif 2010,

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE,

Par 23 voix POUR,

6 CONTRE (M. AURIOL, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

2 ABSTENTIONS (Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE les décisions modificatives ainsi qu'il suit, équilibrées en dépenses et en recettes :

Budget Ville :

- ✓ Total de la Décision Modificative en section de Fonctionnement : 315.000,00€
- ✓ Total de la Décision Modificative en section d'Investissement : - 500.000,00€

## 3 - PERSONNEL COMMUNAL

### ▪ Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Considérant la nécessité de créer des postes pour permettre la nomination d'agents compte tenu de départs et pour assurer la continuité du service public,

Le Conseil Municipal, à MAJORITE,

Par 25 voix POUR,

6 ABSTENTIONS (M. AURIOL, M. MINEO, Mme DANIEL,  
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA)

APPROUVE la création des postes dans les conditions suivantes :

#### Filière administrative :

- ✓ Création d'un poste d'Attaché Non Titulaire
- ✓ Création d'un poste de Rédacteur Territorial

#### Filière animation :

- ✓ Création d'un poste d'Animateur Territorial non titulaire
- ✓ Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 1<sup>ère</sup> classe

## 4 - PERSONNEL COMMUNAL

### ▪ Réorganisation des services accueil et appariteurs

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réduction d'effectifs, il convient de mutualiser les fonctions des services accueil et appariteurs.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE la réorganisation des services accueil et appariteurs à compter du 1er octobre 2010.

APPROUVE les horaires des agents du service « accueil et appariteurs », tels que proposés.

PRECISE que les horaires d'ouverture au public de l'Hôtel de Ville restent inchangés.

DIT que cette organisation a été présentée au Comité Technique Paritaire pour avis au cours de sa séance du 22 septembre 2010.

#### 5 - AVENANT N°1 MODIFIANT LE NOMBRE DE REPAS ANNUELS DU TRAITÉ DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Afin de faire face à une augmentation de la fréquentation des enfants dans les restaurants scolaires, il est nécessaire d'adapter la base annuelle de référence aux effectifs constatés.

Par ailleurs, la commune s'engage au niveau des objectifs du Grenelle de l'Environnement, en introduisant des ingrédients issus de l'Agriculture Biologique dans les menus, sur la base de 2 ingrédients par semaine.

La collectivité soutient les recommandations du GEMRCN (Groupe d'Études des Marchés de Restauration Collective et Nutrition), dans un objectif de correcte nutrition des enfants et de lutte contre l'obésité.

L'avenant n°1 au traité de concession du service public de la restauration municipale répond aux exigences de la collectivité sans remettre en cause l'économie générale du contrat.

Le Conseil Municipal, à MAJORITE,

Par 23 voix POUR,

6 CONTRE (M. AURIOL, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,  
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

2 ABSTENTIONS (Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE l'avenant n°1 au traité de concession du service public de la restauration scolaire, fixant le nombre de repas annuels ainsi que la nouvelle base annuelle.

DIT que l'avenant n°1 prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant et toutes les pièces y afférents.

#### 6 - CLASSES DE DÉCOUVERTES 2010/2011

•Indemnité allouée aux enseignants

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

FIXE à 21,89€ l'indemnité journalière versée aux enseignants accompagnant leurs élèves en classe de découverte pour l'année scolaire 2010/2011.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 de la Ville.

#### 7 - ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

•Tarifs année scolaire 2010/2011

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

De nouvelles prestations sont prévues pour l'année scolaire 2010/2011, il convient donc de mettre en place de nouveaux tarifs, et de compléter ainsi la délibération du 22 juin 2010.

Le Conseil Municipal, à MAJORITE,

Par 25 voix POUR,

7 CONTRE (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL,  
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA)

FIXE les tarifs, pour l'année scolaire 2010/2011 des prestations suivantes :

**- SEJOUR EN CLASSES TRANSPLANTEES A LA MER (SEJOUR DE 8 JOURS)**

|              |   |         |
|--------------|---|---------|
| Plein tarif  | ⇒ | 194,00€ |
| Tarif réduit | ⇒ | 105,00€ |
| Tarif mini   | ⇒ | 56,00€  |

Une réduction de 10% sera appliquée au 2<sup>ème</sup> enfant partant et 50% seront appliqués à partir du 3<sup>ème</sup> enfant partant d'une même famille.

Des bourses de séjour seront accordées aux familles de ressources modestes après examen de leurs revenus.

**- GARDERIES DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)**

|       |   |       |
|-------|---|-------|
| Matin | ⇒ | 2,35€ |
| Soir  | ⇒ | 3,25€ |

**Enfants extérieurs**

|       |   |       |
|-------|---|-------|
| Matin | ⇒ | 4,80€ |
| Soir  | ⇒ | 6,90€ |

**- ATELIERS BLEUS**

|                          |   |        |
|--------------------------|---|--------|
| Tarif unique par session | ⇒ | 16,00€ |
|--------------------------|---|--------|

**- ETUDES DIRIGÉES**

|  |   |        |
|--|---|--------|
| Forfait par mois (à partir de 11 jours de fréquentation) | ⇒ | 28,05€ |
|--|---|--------|

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de l'exercice concerné.

**8 - SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE**

**•Octroi d'une subvention au titre des événements régionaux 2010**

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Dans le cadre de leur convention de partenariat, la Région Ile de France et le CIDJ renouvellent pour la 5<sup>ème</sup> année la mise en place des « événements régionaux ». Ce programme associe les structures du réseau Information Jeunesse régional et permet d'entrer en contact avec le jeune public francilien, sur l'ensemble du territoire régional.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

SOLLICITE du Conseil régional d'Ile de France une subvention d'un montant de 1.392,00€ dans le cadre des événements régionaux 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document s'y afférent.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**9 - CENTRE SOCIAL MUNICIPAL- CONTRAT DE PROJET 2011/2013 - RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT DÉLIVRÉ PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE**

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le contrat de projet du Centre Social Municipal arrivant à terme au 31 décembre 2010, il est nécessaire de renouveler l'agrément du Centre Social, délivré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne afin de bénéficier des aides financières de la CAF.

La subvention de la CAF appelée « Prestation de Service », est calculée à partir des dépenses du Centre Social qui relèvent de « l'animation globale et coordination » et « animation collective famille ».

La commission « Associations, Centre Social, Jeunesse » a émis un avis favorable le 14 septembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE les axes constitutifs du contrat de projet « animation globale et coordination » et animation collective famille », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

SOLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne un renouvellement de l'agrément pour le Centre Social Municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents présents et à venir relatifs au contrat de projet.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets des exercices correspondants.

#### **10 – RESTRUCTURATION DU SECTEUR PETITE ENFANCE**

**•Modalités de fonctionnement du multi accueil Jean Deplus**

Rapporteur : Monsieur GROUZELLE, Maire-Adjoint

Le projet finalise la restructuration du service petite enfance. Les modalités de fonctionnement du multi-accueil Jean Deplus sont les suivantes :

- L'instauration de nouveaux horaires (8H00-18H00)
- La recomposition de l'équipe
- L'accueil simultané de 20 enfants en journées complètes ou occasionnel
- Les fermetures annuelles de la structure, en alternance avec le multi-accueil « La Coccinelle ».

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable le 22 septembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

ADOpte les modalités de fonctionnement du multi accueil Jean Deplus.

#### **11 – CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE D'AMBOILE A CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ, Maire-Adjoint

La Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne souhaite procéder au réaménagement de la rue d'Amboile et la Commune de Chennevières aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public EDF et France Télécom, travaux relevant de sa compétence.

Il convient, pour la bonne exécution des travaux, de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux aériens à la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPOUVE la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Chennevières-sur-Marne à la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne pour l'enfouissement des réseaux rue d'Amboile.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne et la Ville de Chennevières-sur-Marne.

#### **12 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU PRÉSENTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL 94 POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN VERSANT DU RU DE LA LANDE**

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ, Maire-Adjoint

Monsieur DUPRE Maire-Adjoint, informe l'assemblée que le Conseil Général du Val-de-Marne, compétent en matière d'assainissement, mène un programme d'équipement sur le bassin versant du Ru de la Lande, destiné à améliorer la qualité des eaux pluviales rejetées en Marne et la qualité des eaux de cette rivière.

Le projet d'équipement du bassin versant du Ru consiste en :

- ✓La mise en conformité des réseaux par la correction des branchements non-conformes, création sur le réseau eaux pluviales de stations de refoulement des flots de temps sec vers le réseau eaux usées,
- ✓La maîtrise du ruissellement pour éviter la surcharge des usines d'épuration par des eaux parasites et diminuer la charge polluante rejetée en Marne sans traitement.
- ✓La création d'une chaîne de 3 bassins destinés à stocker les eaux de pluie
- ✓La création d'une station de dépollution des eaux pluviales alimentée par les 3 bassins et contiguë au dernier

La commission Urbanisme, Voirie, Aménagement Durable a émis un avis favorable le 15 septembre 2010.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau présentée par le Département du Val-de-Marne pour le projet d'assainissement du bassin versant du Ru de la Lande.

### 13 - MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

\*Tarifs pour l'année 2010/2011

Rapporteur : Monsieur JARJANETTE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

DECIDE de mettre en place une patinoire durant les fêtes de fin d'année 2010-2011

ACCEPTE l'application des tarifs suivants :

|  |        |
|--|--------|
| ✓ Entrée seule sans location de patins       | 3,20€  |
| ✓ Entrée + location de patins                | 3,70€  |
| ✓ Forfait 10 entrées sans location de patins | 27,00€ |
| ✓ Forfait 10 entrées + location de patins    | 32,00€ |

DIT qu'un coupon d'une valeur de 2,00€ au lieu de 3,70€ sera attribué aux enfants :

- ✓ Scolarisés en maternelle et en primaire à Chennevières
- ✓ Inscrits aux centres de loisirs
- ✓ Inscrits au conservatoire de musique ou de danse

PRECISE que la gratuité sera appliquée pour les activités encadrées des centres de loisirs municipaux.

### 14 - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

\*Programme d'actions année 2010

Rapporteur : Madame BRÉART, Maire-Adjoint

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2009 a été signé avec le Monsieur le Préfet du Val-de-Marne le 29 octobre 2007 puis prolongé d'une année jusqu'au 31 décembre 2010. Il définit le cadre des relations entre l'État et la Ville pour la conduite et le financement de la politique de la ville dans le quartier du Bois l'Abbé, situé en Zone Urbaine Sensible.

Les six actions inscrites pour l'année 2010 et représentant un engagement financier direct de la Ville de Chennevières d'un montant de 27.021,00€ ont été négociées avec les services de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

APPROUVE dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2010, les actions suivantes :

- ✓ Action n°1 : Diagnostic Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (adaptation du CLSPD)
- ✓ Action n°2 : Charte de la Diversité : Promouvoir l'intégration des publics en difficulté dans le tissu économique local
- ✓ Action n°3 : Fête aux Mille couleurs
- ✓ Action n°4 : Parents, un travail à plein temps
- ✓ Action n°5 : Prévention sur les toxicomanies et les conduites à risques
- ✓ Action n°6 : Violences conjugales : parlons-en !

DIT que les crédits correspondants aux actions définies sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### 15 - DÉCISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, modifiée le 7 décembre 2009, comme suit :

Décision Municipale n° 54/10 du 28 juillet 2010

Service Municipal de la Jeunesse- Organisation des sessions pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)- Convention d'IFAC 94

Décision Municipale n° 55/10 du 4 août 2010

Décision portant suppression de la Régie de Recettes des Transports Scolaires

Décision Municipale n° 56/10 du 4 août 2010

Décision portant radiation de la Régie de Recettes des Transports Scolaires

Décision Municipale n° 57/10 du 4 août 2010

Décision portant suppression de la Régie de Recettes des PAI- Allergies Alimentaires

Décision Municipale n° 58/10 du 4 août 2010

Décision portant radiation de la Régie de Recettes- PAI- Allergies Alimentaires

Décision Municipale n° 59/10 du 4 août 2010

Décision portant suppression de la Régie de Recettes des Garderies Municipales et Etudes dirigées

Décision Municipale n° 60/10 du 4 août 2010

Décision portant radiation de la Régie de Recettes des Garderies Municipales et Etudes Dirigées

Décision Municipale n° 61/10 du 4 août 2010

Décision portant suppression de la Régie de Recettes des Colonies de Vacances

Décision Municipale n° 62/10 du 4 août 2010

Décision portant radiation de la Régie de Recettes des Colonies de Vacances

Décision Municipale n° 63/10 du 4 août 2010

Décision portant suppression de la Régie de Recettes des Classes Transplantées

Décision Municipale n° 64/10 du 4 août 2010

Décision portant radiation de la Régie de Recettes des Classes Transplantées

Décision Municipale n° 65/10 du 4 août 2010

Décision portant suppression de la Régie de Recettes des Ateliers Bleus

Décision Municipale n° 66/10 du 4 août 2010

Décision portant Radiation de la Régie de Recettes des Ateliers Bleus

Décision Municipale n° 67/10 du 4 août 2010

Décision portant suppression de la Régie de Recettes des Centres de Loisirs sans hébergement

Décision Municipale n° 68/10 du 4 août 2010

Décision portant radiation de la Régie de Recettes des Centres de Loisirs sans Hébergement

Décision Municipale n° 69/10 du 4 août 2010

Décision portant nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et d'un mandataire pour la Régie de Recettes Internet du Service Scolaire et Périscolaire

Décision Municipale n° 70/10 du 4 août 2010

Décision portant création d'une Régie de Recettes Internet pour le Service Scolaire et Périscolaire

Décision Municipale n° 71/10 du 4 août 2010

Décision portant nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant et de mandataire pour la Régie de Recettes du Service Scolaire et Périscolaire

Décision Municipale n° 72/10 du 4 août 2010

Décision portant Création d'une Régie de Recettes pour le Service Scolaire et Périscolaire

Décision Municipale n° 73/10 du 24 août 2010

Exercice du Droit de Préemption sur la Parcelle Cadastrée Section AM 54- Lot B sise 89, avenue du Bois pour une surface d'environ 265 m<sup>2</sup>

Décision Municipale n° 74/10 du 25 août 2010

Service Municipal Jeunesse- Point Information Jeunesse- Convention Relative à la Formation Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1)

Décision Municipale n° 75/10 du 30 août 2010

Convention de Partenariat : Consultations Médicales Petite Enfance et Actions d'Éducation et de Promotion à la Santé du Personnel Petite Enfance

Décision Municipale n° 76/10 du 1 septembre 2010

Convention Simplifiée de Formation Professionnelle Continue

Décision Municipale n° 77/10 du 1 septembre 2010

Brocante 2010

Décision Municipale n° 78/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école- Contrat avec la Société « ATLANTIS TAXI 94 »

Décision Municipale n° 79/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école- Contrat avec la Société « AMBULANCE ASSISTANCE »

Décision Municipale n° 80/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école- Contrat avec la Société « AMBULANCE ASSISTANCE »

Décision Municipale n° 81/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école- Contrat avec la Société « AMBULANCE ASSISTANCE »

Décision Municipale n° 82/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école- Contrat avec la Société « AMBULANCE ASSISTANCE »

Décision Municipale n° 83/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école- Contrat avec la Société « AMBULANCE ASSISTANCE »

Décision Municipale n° 84/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Transport d'un élève handicapé vers une école- Contrat avec la Société « COCCINELLES »

Décision Municipale n° 85/10 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Décision portant Nomination d'un Régisseur et d'un Mandataire Suppléant pour la Régie de Recettes de la Brocante du 3 octobre 2010

Décision Municipale n° 86/10 du 8 septembre 2010

Forum des Associations- Samedi 11 septembre 2010

Décision Municipale n° 87/10 du 8 septembre 2010

Forum des Associations- Samedi 11 septembre 2010

Décision Municipale n° 88/10 du 8 septembre 2010

Forum des Associations- Samedi 11 septembre 2010

Décision Municipale n° 89/10 du 8 septembre 2010

Forum des Associations- Samedi 11 septembre 2010

Décision Municipale n° 90/10 du 8 septembre 2010

Forum des Associations- Samedi 11 septembre 2010

Décision Municipale n° 91/10 du 8 septembre 2010

Forum des Associations- Samedi 11 septembre 2010

**16 - QUESTIONS ORALES**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Présentées par Monsieur Alexandre MINEO, Conseiller Municipal groupe « Ensemble pour agir »

**1 - STATION DE BUS « CLAUDE BERNARD »**

A la fin du dernier mandat de Monsieur LAVIGNE et suite à une question orale posée par Monsieur ROUVET, Conseiller Municipal et Président du Groupe Socialiste, un abri avait été installé à l'arrêt du bus 208/308.

Aujourd'hui cet abri a été démonté, lors du renouvellement du mobilier urbain, avec l'ensemble de ceux qui appartenaient à la Société publicitaires précédente. La nouvelle Société retenue a bien remonté ceux des autres arrêts, mais pas celui de la station « Claude Bernard ».

**Nous demandons que la correction soit effectuée rapidement pour que les nombreux usagers de cette station ne subissent pas les rigueurs du prochain hiver ».**

*Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :*

L'abribus manquant (arrêt Claude Bernard) sera installé fin novembre, le fournisseur de la société Philippe VEDIAUD étant actuellement en rupture de stock.

Pour précision, cinq abribus supplémentaires ont été demandés à cette société, par rapport au marché (par ex. arrêt 308 à Saint Siméon, ligne 208 route du Plessis, etc..) et sont déjà installés, ce qui explique qu'il en manque encore : rue Clément Ader, avenue du Moulin à Vent, rue Boileau (arrêt Claude Bernard) et avenue des Rets,

Il a été demandé qu'une installation provisoire soit faite. Les Services Techniques attendent la réponse de l'entreprise Philippe VEDIAUD.



## 2 - ASSOCIATIONS CANAVEROISES

Quels sont les critères pour qu'une association Canavéroise puisse participer aux diverses manifestations dans la ville comme, par exemple, « Le forum des associations », « la fête aux mille couleurs »...

*Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint, apporte les éléments de réponse suivants :*

Les associations Canavéroises sollicitées pour participer au « le Forum des associations » sont à vocation culturelle, sportive, de loisirs ou de prévention. Ainsi, 40 associations ont répondu favorablement et ont participé à cette animation qui s'est déroulée sur le parking du Souvenir.

En ce qui concerne « la fête aux mille couleurs », les partenaires du Centre Social Municipal qui œuvrent pour les Canavérois ont été invités à participer à cette animation.

## 3 - DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Dans le budget 2010, nous avons souligné, entre autres anomalies, la réduction anormale du budget du CCAS qui ne tenait pas compte des effets à venir de la crise.

**La conséquence d'une telle incurie est que tout un certain nombre de Canavérois en difficultés ne pourront avoir accès aux colis de Noël, en effet, le maire a décidé que seuls les habitants de plus de 65 ans non imposables y auraient droit !**

Pourquoi cette décision ? Pourquoi une partie de la population Canavéroise, en difficulté, n'aura pas la chance de bénéficier d'un colis pour les fêtes de Noël ?

*Monsieur le Maire et Madame GONZALEZ apportent les éléments de réponse suivants :*

Cette décision appartient au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, et non au Conseil Municipal de la Commune. En effet, le CCAS est un établissement public indépendant, qui par définition est une entité juridique qui a son propre fonctionnement. Seul un débat concernant la subvention attribuée par la Ville au CCAS, peut avoir lieu lors du vote du budget primitif de la Commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

□□□

B. HAEMMERLE



Maire